

VILLE de BAGNERES-de-BIGORRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du : **4 AVRIL 2017**

Le 4 avril 2017, à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2017.

Nombre de membres en exercice : **29**.

26 PRÉSENTS : M. SEMPASTOUS Jean-Bernard, Maire, Président, M. ABADIE, Mme DUSSERT-PEYDABAY, Mme DARRIEUTORT, M. CAZABAT, Mme LAFFORGUE, MM. BARTHE, LAVIGNE, Adjoints au Maire, MM. DABAT, ROUSSE, Mme GALLET, M. LAFFAILLE, Mme BRUNSCHWIG, M. DELPECH, Mme VICIANA, M. CASSOU, Mmes MARCOU, ABADIE, MM. EYSSALET, DUPUY, LONGUET, Mmes VAQUIE, LE MOAL, MM. TOUJAS, PUJO, Mme DAUDIER, Conseillers Municipaux.

3 ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BAQUE-HAUNOLD, DESPIAU, BERTRANNE.

Pouvoirs de Vote : Monsieur le Maire dépose sur le bureau les pouvoirs de vote de :

Mme BAQUE-HAUNOLD à Mme DUSSERT-PEYDABAY, Mme DESPIAU à Mme GALLET, Mme BERTRANNE à Mme LAFFORGUE.

Mme DARRIEUTORT et M. EYSSALET rejoignent la séance lors de l'examen du point n°5 « Budget principal : compte de gestion 2016 / Compte administratif 2016 /Affectation de résultats ».

Rapporteurs :**Administration générale**

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire..... M SEMPASTOUS
- Renouvellement de la demande d'habilitation dans le domaine funéraire..... M ABADIE
- Nomination de la présidence du conseil de surveillance de la Semetherm
Developpement..... M SEMPASTOUS
- Convention de mise à disposition d'un terrain communal à la Mongie
entre la commune de Bagnères-de-Bigorre et la commune de Campan..... M ABADIE

Finances :

- Budget principal : compte de gestion 2016 / Compte administratif 2016 /
Affectation des résultats..... M CAZABAT
- Budget annexe de l'eau : compte de gestion 2016 / Compte administratif 2016 /
Affectation des résultats..... M CAZABAT
- Budget annexe de l'assainissement : compte de gestion 2016 /
Compte administratif 2016 / Affectation des résultats..... M CAZABAT
- Budget annexe de l'activité thermale et thermo ludique : compte de gestion 2016 /
Compte administratif 2016 / Affectation des résultats..... M CAZABAT
- Budget principal : budget primitif 2017..... M CAZABAT
- Budget annexe de l'eau : budget primitif 2017..... M CAZABAT
- Budget annexe de l'assainissement : budget primitif 2017..... M CAZABAT
- Budget annexe de l'activité thermale et thermo ludique : budget primitif 2017..... M CAZABAT
- Vote des taux d'imposition 2017..... M CAZABAT
- Attribution de subventions aux associations ou organismes divers..... M CAZABAT
- Remboursement de frais des budgets annexes au budget principal..... M CAZABAT
- Réhabilitation du réseau d'assainissement communal :
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne..... M CAZABAT
- Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) M CAZABAT

PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

Décision 2016 – 25 : Reprise d'une concession au cimetière

Madame Isabelle VAQUIE, demeurant 3 rue Saint-Blaise, 65 200 Bagnères-de-Bigorre, propose de rétrocéder à la Commune la concession n°9 au columbarium du cimetière communal, que son père défunt, Monsieur Jean LARRIEU-GIBIER, possédait et dont la famille n'a plus l'utilité.

Il est donc décidé :

1°/ d'accepter la rétrocession à la Commune de la concession **n°9 au columbarium du cimetière communal** (établie au nom de Monsieur Jean LARRIEU-GIBIER le 27 novembre 2006) ;

2°/ de rembourser à Maître Anne MONTESINOS, notaire, le montant de la concession payée à la Commune (équivalent de la durée restant à courir), soit la somme de **567.00 €**.

Décision 2016 – 44 : Aménagement parking rue des Saules

Il a été décidé de conclure un marché pour des travaux d'aménagement du parking de la rue des Saules avec MALET – Chemin des Sablières - 65460 Bours+

Le contrat est conclu pour un montant global de 4 999,50 € ht.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits inscrits au Budget 2017.

Décision 2016 – 46 : Droit de préemption urbain

Il a été décidé de **RENONCER à la préemption pour les Déclarations d'Intention d'aliéner ci-jointes annexées**

Demandeur	Cadastre	Adresse propriété	Description bien
Me CHATEAUNEUF Marc	AC 428	4 impasse Jean Louis Rousse	Bâti sur terrain propre
Me BAREILLE Emilie	AM 368, AM 380	8b rue de la république	Bâti sur terrain propre
Me SEMPE Céline	AE 71	19 allées Jean Jaurès	Bâti sur terrain propre
Me ROBIN Laurent	AK 3 AK 487	1 pl d'uzer	Bâti sur terrain propre

Décision 2016 – 50 : Affaire commune de Bagnères de Bigorre / Jacques Fourcade – désignation d'un avocat pour représenter la commune au tribunal d'instance de Tarbes

Il a été décidé de confier à Maître Christophe CARIOU-MARTIN le soin de représenter la commune dans l'affaire l'opposant à M. Jacques FOURCADE, devant le Tribunal d'Instance de Tarbes

Décision 2016 – 53 : Avenant n°4 au marché public pour le diagnostic des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'agglomération raccordée à la station d'épuration de Bagnères de Bigorre

En complément de la décision n°2015-66 du 07/07/2015, il a été décidé de conclure un avenant n°4 au marché public n° 1500005 du 15/07/2015 avec l'entreprise HEA, 27 avenue Marguerite de Navarre 64230 LESCAR pour une modélisation complémentaire du diagnostic suite aux demandes de la DDT non prévues initialement.

L'avenant est conclu pour un montant global de 11 275,00 € HT.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits inscrits au Budget 2017.

Décision 2016 – 54 : Droit de préemption urbain

Il a été décidé de **RENONCER à la préemption pour les Déclarations d'Intention d'aliéner ci-jointes annexées**

Demandeur	Cadastre	Adresse propriété	Description bien
Me MONTESINOS Anne	59 AD 143	19 route de Toulouse	Bâti sur terrain propre
Me CLAVERIE Sandrine	59 AI 51	27 rue Nansouty	Bâti sur terrain propre
Me MONTESINOS Anne	59 AB 443	5 rue du Comte de Puysegur	Bâti sur terrain propre

Décision 2016 – 56 : Régie des eaux thermales – Maîtrise d'œuvre pour l'automatisation de la gestion de la distribution d'eau thermale

Il a été décidé de conclure un marché pour une mission de Maîtrise d'Oeuvre pour l'automatisation de la gestion de la distribution de l'eau thermale avec VEOLIA – Centre Kennedy – Rue Neil Armstrong BP 15 – 65311 LALOUBERE cedex

Le contrat est conclu pour un montant global de 6 876,00 € ttc.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits inscrits au Budget 2017.

Décision 2016 – 59 : Réalisation de fosse pour débitmètre place Dancla

Il a été décidé de conclure un marché pour la réalisation d'une fosse pour pose de débitmètre place Dancla avec ROU-TIERE DES PYRENEES – ZI Bastillac Sud - 65009 TARBES

Le contrat est conclu pour un montant global de 16 878,00 € ttc

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits inscrits au Budget 2017.

2 - RENOUELEMENT DE LA DEMANDE D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE

Rapporteur : M. ABA DIE

Le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public pouvant être assurée par les communes.

La loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire a prévu la mise en place d'une procédure d'habilitation dans ce domaine. Par conséquent, l'ensemble des opérateurs qui exercent l'une des activités listées par l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales doivent être habilités par le représentant de l'État dans le Département.

Il appartient au Conseil Municipal de solliciter l'habilitation de la commune pour réaliser des prestations funéraires, ce qui a été fait par délibération du 11 mai 2016. Néanmoins, cette habilitation arrivant à échéance le 14 juin 2017, il vous est proposé :

- De demander le renouvellement de l'habilitation auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées pour les deux agents du service du cimetière dans le domaine suivant : fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

DELIBERATION - le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et décide :

- De demander le renouvellement de l'habilitation auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées pour les deux agents du service du cimetière dans le domaine suivant : fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

3 - NOMINATION DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SEMETHERM DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. SEMPASTOUS

Par délibération du 9 avril 2014, le conseil municipal a désigné ses délégués auprès du conseil de surveillance de la Semetherm Développement.

Il convient à présent de nommer un président du conseil de surveillance de la Semetherm Développement, aussi nous vous proposons de désigner Monsieur Claude CAZABAT à cette fonction.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et approuve la désignation susvisée.

4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA MONGIE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNERES-DE-BIGORRE ET LA COMMUNE DE CAMPAN

Rapporteur : M. ABADIE

La commune de Bagnères-de-Bigorre a édifié dans les années 80 une construction à usage de poste de secours principal pour les pisteurs de la station de ski de la Mongie sur une parcelle Q 67 dont le propriétaire du sol est la commune de Campan.

A compter de l'année 2013, le bâtiment a cessé d'être affecté à cette activité, et en accord avec la commune de Campan, il est demeuré propriété de la commune de Bagnères, la commune de Campan conservant la propriété du sol.

- Considérant le projet de Philippe Hournarette d'aménager cet espace en restaurant d'altitude exploité par la SAS le Nid D'Aigle,
- Considérant la volonté de la commune de Bagnères-de-Bigorre de mettre à disposition ladite construction à Philippe Hournarette et à la SAS le Nid D'Aigle pour qu'il puisse mener à bien son projet,

- Considérant l'obtention du PC 065 059 15 A0024 délivré le 08 juin 2016 et qui a fait l'objet d'un modificatif délivré le 27 janvier 2017 à la SAS Le Nid d'Aigle,
- Considérant la délibération de la commune de Campan en date du 12 janvier 2017 en vue de la mise à disposition du terrain cadastré Q 283 d'une superficie de 320 m²,
- Considérant les termes de la délibération de la commune de Campan énoncés ci-dessous :
 - o Destination des constructions : l'affectation de l'immeuble ne pourra en tout état être que commerciale
 - o Durée : 45 ans

- o Loyer annuel 1280 € (4 € /m² de terrain occupé), indexation du montant au 1^{er} janvier de l'année suivante en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers (IRL), indice de référence au 1^{er} janvier 2017
- o Suspension temporaire du paiement du loyer :

La commune de Bagnères de Bigorre s'engage à maintenir la construction édifiée sur le terrain loué à usage de restaurant d'altitude.

En cas de défaillance du gestionnaire désigné par la commune de Bagnères-de-Bigorre pour l'exploitation de l'activité, la commune s'engage à déployer tous les efforts pour trouver dans les meilleurs délais un nouveau gestionnaire pouvant assurer le maintien de l'affectation commerciale souhaitée par les deux communes.

Toutefois en cas d'interruption totale de l'activité commerciale dûment constatée par la commune de Bagnères-de-Bigorre, cette dernière sera libérée du paiement de l'échéance du loyer due au 1er janvier de l'année suivant la cessation d'activité si aucune exploitation n'a repris entre temps.

Cette suspension temporaire du loyer ne pourra être accordée à titre exceptionnel que pour une seule échéance annuelle de loyer. Si l'exploitation commerciale reprend durant la période, le loyer stipulé ci-dessus sera de nouveau exigible au mois de janvier suivant.

Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'interruption totale de l'activité commerciale, aucune exploitation n'a pu reprendre dans les lieux, la présente convention sera résiliée de plein droit à cette date.

La commune de Bagnères-de-Bigorre sera alors tenue de restituer le terrain en l'état à la commune de Campan. Cette dernière se verra transférer de plein droit et gratuitement la pleine propriété de l'ensemble des constructions (ouvrage et installations existants à cette date sur ledit terrain). La commune de Bagnères-de-Bigorre ne sera tenue en aucun cas à l'obligation de la remise en l'état du site.

-Le transfert de propriété sera constaté par un acte notarié dûment publié. Les frais relatifs à cette affaire sont à la charge de la commune de Bagnères-de-Bigorre.

-Une fois la convention principale signée entre la commune de Campan et la commune de Bagnères-de-Bigorre, cette dernière s'engage à contracter avec la SAS Le Nid d'Aigle, la mise à disposition de la construction en imposant au gestionnaire l'ensemble des charges et conditions de la convention principale.

Il est ainsi énoncé que l'ensemble des frais d'établissement générés par ce dossier sera répercuté sur le gestionnaire de l'activité commerciale (frais de géomètre, frais d'établissement du bail...). Ces frais seront précisés lors de l'établissement de l'acte de mise à disposition de la construction au gestionnaire la SAS Le Nid d'Aigle.

DELIBERATION - Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- de consentir et d'accepter la mise à disposition par la commune de Campan de la parcelle cadastré Q 283 selon les principes énoncés ci-dessus,
- de signer par la suite, la mise à disposition de la construction établie sur la parcelle Q 283, avec la SAS le Nid d'Aigle en imposant l'ensemble des charges et conditions de la convention principale.
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte et tout autre document utile.

5 - BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016
AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. CAZABAT

Monsieur le Maire a quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville de Bagnères de Bigorre fait apparaître les résultats ci-après, conformes au compte de gestion dressé par les services de la DGFIP :

1° - Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté	1 239 820,67
+ Résultat de l'exercice 2016	1 499 324,42
	2 739 145,09
= Résultat de fonctionnement cumulé	2 739 145,09

2° - Section d'investissement

Résultat d'investissement reporté	-377 404,40
+ Résultat de l'exercice 2016	-309 488,87
	-686 893,27
= Résultat d'investissement cumulé	-686 893,27
+ Solde des Restes à réaliser de 2016	-665 277,01

Besoin de financement total à reporter sur 2017	-1 352 170,28
--	----------------------

Nous vous proposons d'adopter le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville de Bagnères-de-Bigorre et d'affecter au budget principal pour 2017 les résultats de la façon suivante :

1/ <u>ligne budgétaire 002</u> (en recettes de fonctionnement) pour	1 386 974,81 €
2/ <u>ligne budgétaire 001</u> (en dépenses d'investissement) pour	686 893,27 €
<u>ligne budgétaire 1068</u> (en recettes d'investissement) pour	1 352 170,28 €

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS), après en avoir délibéré, décide d'approuver les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016 et d'adopter la proposition d'affectation des résultats telle que ci-dessus.

6 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016
AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. CAZABAT

Monsieur le Maire a quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau fait apparaître les résultats ci-après, conformes au compte de gestion dressé par les services de la DGFIP :

1° - Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté	176 017,16
+ Résultat de l'exercice 2016	165 634,99

= Résultat de fonctionnement cumulé	341 652,15
-------------------------------------	------------

2° - Section d'investissement

Résultat d'investissement reporté	-59 621,72
+ Résultat de l'exercice 2016	-163 794,11

= Résultat d'investissement cumulé	-223 415,83
------------------------------------	-------------

+ Solde des Restes à réaliser de 2016	-38 197,31
---------------------------------------	------------

Besoin de financement total à reporter sur 2017	-261 613,14
--	-------------

Nous vous proposons d'adopter le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau et d'affecter pour 2017 les résultats de la façon suivante :

1/ <u>ligne budgétaire 002</u> (en recettes de fonctionnement) pour	80 039,01 €
2/ <u>ligne budgétaire 001</u> (en dépenses d'investissement) pour	223 415,83 €
<u>ligne budgétaire 1068</u> (en recettes d'investissement) pour	261 613,14 €

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS), après en avoir délibéré, décide d'approuver les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau et d'adopter la proposition d'affectation des résultats telle que ci-dessus.

7 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016
AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire a quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître les résultats ci-après, conformes au compte de gestion dressé par les services de la DGFIP :

1° - Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté	0,00
+ Résultat de l'exercice 2016	122 404,44
= Résultat de fonctionnement cumulé	<u>122 404,44</u>

2° - Section d'investissement

Résultat d'investissement reporté	190 220,71
+ Résultat de l'exercice 2016	-218 726,44
= Résultat d'investissement cumulé	<u>-28 505,73</u>
+ Solde des Restes à réaliser de 2016	-112 649,20
Besoin de financement total à reporter sur 2017	-141 154,93

Nous vous proposons d'adopter le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016 et d'affecter au budget annexe de l'assainissement pour 2017 les résultats de la façon suivante :

1/ ligne budgétaire 002 (en recettes de fonctionnement) pour	- €
2/ ligne budgétaire 001 (en dépenses d'investissement) pour	28 505,73 €
ligne budgétaire 1068 (en recettes d'investissement) pour	122 404,44 €

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS), après en avoir délibéré, décide d'approuver les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016 et d'adopter la proposition d'affectation des résultats telle que ci-dessus.

8 - BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE
COMPTE DE GESTION 2016
COMPTE ADMINISTRATIF 2016
AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire a quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'activité thermique et thermoludique fait apparaître les résultats ci-après, conformes au compte de gestion dressé par les services de la DGFIP :

1° - Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté	275 006,25
+ Résultat de l'exercice 2016	195 466,97

= Résultat de fonctionnement cumulé	470 473,22
-------------------------------------	------------

2° - Section d'investissement

Résultat d'investissement reporté	-102 561,19
+ Résultat de l'exercice 2016	-219 627,36

= Résultat d'investissement cumulé	-322 188,55
------------------------------------	-------------

+ Solde des Restes à réaliser de 2016	-8 147,29
---------------------------------------	-----------

Besoin de financement total à reporter sur 2017	-330 335,84
--	-------------

Nous vous proposons d'adopter le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016 et d'affecter au budget annexe de l'activité thermale et thermoludique pour 2017 les résultats de la façon suivante :

1/ ligne budgétaire 002 (en recettes de fonctionnement) **pour 140 137,38 €**

2/ ligne budgétaire 001 (en dépenses d'investissement) **pour -322 188,55 €**

ligne budgétaire 1068 (en recettes d'investissement) **pour -330 335,84 €**

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS), après en avoir délibéré, décide d'approuver les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016 et d'adopter la proposition d'affectation des résultats telle que ci-dessus.

9 - BUDGET PRINCIPAL**BUDGET PRIMITIF 2017**

Rapporteur : M. CAZABAT

Sur proposition de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale du 30 mars 2017, il vous est demandé :

- d'approuver le **budget primitif principal de 2017** tel qu'il est présenté ci-annexé et qui se chiffre à :

Section de fonctionnement	14 372 000,00
Section d'investissement	5 917 000,00

Total Budget Principal	20 289 000,00
-------------------------------	----------------------

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 4 voix contre (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS) et 2 abstentions (Mme VAQUIE et M. DUPUY) après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et décide :

- d'approuver le **budget primitif principal de 2017** tel qu'il est présenté ci-annexé et qui se chiffre à :

11 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**BUDGET PRIMITIF 2017**

Rapporteur : M. CAZABAT

Sur proposition de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale du 30 mars 2017, il vous est demandé d'approuver **le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de 2017** tel qu'il est présenté ci-annexé et qui se chiffre à :

Section de fonctionnement	618 000,00
Section d'investissement	1 312 000,00
Total Budget annexe de l'assainissement	1 930 000,00

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 4 voix contre (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS) et 2 abstentions (Mme VAQUIE et M. DUPUY), après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et décide d'approuver **le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de 2017** tel qu'il est présenté ci-annexé et qui se chiffre à :

Section de fonctionnement	618 000,00
Section d'investissement	1 312 000,00
Total Budget annexe de l'assainissement	1 930 000,00

12 - BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE**BUDGET PRIMITIF 2017**

Rapporteur : M. CAZABAT

Sur proposition de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale du 30 mars 2017, il vous est demandé d'approuver **le budget primitif du budget annexe de l'activité thermique et thermoludique de 2017** tel qu'il est présenté ci-annexé et qui se chiffre à :

Section de fonctionnement	1 682 000,00
Section d'investissement	951 000,00
Total annexe de l'ATT	2 633 000,00

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 4 voix contre (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS) et 2 abstentions (Mme VAQUIE et M. DUPUY), après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et décide d'approuver **le budget primitif du budget annexe de l'activité thermique et thermoludique de 2017** tel qu'il est présenté ci-annexé et qui se chiffre à :

Section de fonctionnement	1 682 000,00
Section d'investissement	951 000,00
Total annexe de l'ATT	2 633 000,00

13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Rapporteur : M. CAZABAT

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 5 455 500 € ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Sur proposition de la Commission Finances, personnel du 30 mars 2017 ;

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 4 voix contre (Mmes DAUDIER et LE MOAL, MM. PUJO et TOUJAS) et 2 abstentions (Mme VAQUIE et M. DUPUY), après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et décide :

1)° de procéder au maintien des taux d'imposition par rapport à 2016 et ce, de la manière suivante :

- Taxe d'habitation = 19 %
- Foncier bâti = 21,50 %
- Foncier non bâti = 58,24 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,04 %.

2)° de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS

Rapporteur : M. CAZABAT

Après avis favorable de la Commission des Finances / Personnel / Administration Générale du 30 mars 2017, nous vous proposons d'octroyer les subventions ci-après :

SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS (c/65748) - Exercice 2017	
Désignation	BP 2017
0200 - Personnel	5 000
Amicale du Personnel	5 000
023 - Information communication	8 000
Radio BLM	8 000
024 – Fêtes et cérémonies	8 400
Association des Commerçants de la Mongie - Animation	1 000
Comité des Fêtes Soulagnets	500
Comité des Fêtes des Deux Ponts	900
Comité fêtes Lesponne (Association Milharis)	500
Comité des Fêtes Haut de la Côte	500
Association des Commerçants et artisans	5 000
113 - Protection incendie	2 000
Amicale Sapeurs Pompiers	2 000
114 - Autres services de protection civile	100
Prévention routière	100
22 - Lycées collèges	225
P.E.E.P.	90
F.C.P.E.	135
24 - Formation continue	2 100
Centre formation des apprentis	2 100
255 - Oeuvres sociales scolaires	2 000
Parler et lire	2 000
33 - Action culturelle	15 650
Harmonie Bagnéraise	2 000
Chanteurs Montagnards	2 800
Danseurs des Deux Ponts	600
Accordéon Club	1 000
Ensemble Choral	400
Société Ramond	300
Association Milharis	300
Amicale Laïque des Ecoles	2 000
Photo Ciné Club	600
Amicale Photo cinéaste de la Bigorre	600
Amicale Bagnères/Tutzing	600
Association Bagnères/Granarolo	600
Association Bagnères/Alhama	600
Association Bagnères / Malvern / Inverurie	600
Association Amis Philadelphie de Gerde	50

